

Séance du 15 décembre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTS : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** - Admissions en non-valeurs.

Monsieur le Trésorier municipal a transmis dernièrement plusieurs listes de taxes et de produits communaux dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement en raison de l'absence ou de l'insolvabilité des débiteurs (surendettement, liquidation judiciaire).

Il sollicite par conséquent l'admission en non-valeurs de ces produits tels que détaillés ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

	Montants
Budget général - Total	11 553,92 €
Cantines et garderies	7 850,15 €
Crèches	55,96 €
Taxes de voirie	1 225,60 €
Déchets ménagers	1 035,35 €
Emplacements publicitaires	167,30 €
Divers	1 219,56 €
Budget annexe des parcs de stationnement - Total TTC	259,00 €
Budget annexe de l'eau – Total TTC	78 941,09 €
Exercice comptable 1995	426,17 €
2002	44,97 €
2003	1 814,22 €
2004	3 752,72 €
2005	6 237,00 €
2006	8 172,37 €
2007	11 842,31 €
2008	18 964,40 €
2009	18 907,02 €
2010	7 394,10 €
2011	1 385,81 €

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général ainsi qu'aux budgets annexes des parcs de stationnement et de l'eau au compte 654 "Perte sur créances irrécouvrables".

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeurs telles que présentées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.